

Décision

Générale

colonial

Décision n° 399 décision n. 399 du 17 Mai 1943

n° 399

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1943

Numéro JO

n° 11 du 01/06/1943

Date du numéro

1 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à AREF BOURHANE, Se crétaire auxiliaire au Tribunal de Charia une permission de 15 jours à salaire entier et 15 jours à demi-salaire pour en jouir à l'intérieur du territoire de la Colonie.